

## Bilan 2018

**Maitre d'ouvrage :**  
GRAND ANGOULEME  
**Exploitant :**  
VEOLIA

**Origine de l'eau :**  
1 forage : Chamarande situé  
sur la commune de  
Champniers  
Captage autorisé

**Traitement de l'eau :**  
Vous êtes alimentés par la  
station de traitement de  
Chamarande situé à  
Champniers.

**Communes de l'unité de  
distribution :** 5055 habitants

BALZAC ( Sauf écarts Nord)  
CHAMPNIERS ( écarts Sud et Nord  
Ouest)

## QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE GRAND ANGOULEME

### UNITÉ DE DISTRIBUTION : CHAMPNIERS

#### RESULTATS

##### BACTERIOLOGIE

Limites de qualité : 0 Eschérichia Coli et 0 streptocoques fécaux  
Pourcentage de conformité mesuré : 100 %

##### DURETE

TH moyen= 26,1 °F  
Eau moyennement dure

##### FLUOR

Limite de qualité :  $\leq 1,5$  mg/l  
Il permet la prévention des caries dentaires. **Tout apport  
complémentaire ou supplémentaire de fluor sous forme de  
comprimés, de sel fluoré ou de produits dentaires fluorés chez le  
jeune enfant doit faire l'objet d'un avis médical.**  
Teneur maximale= 0,17 mg/l

##### NITRATES

Limite de qualité :  $\leq 50$  mg/l  
Conforme.  
Teneur moyenne= 0,1 mg/l et Teneur maximale = 0,9 mg/l

##### PESTICIDES

Limites de qualité :  $\leq 0,1$  µg/l et  $\leq 0,5$  µg/l pour le total  
Conforme

##### SELENIUM

Limite de qualité : 10 mg /l  
Conforme  
Teneur moyenne= 7,1 mg/l et Teneur maximale= 8,7 mg/l

Seule l'eau du réseau public peut être considérée potable. Les puits, forages, récupérations d'eau de pluie doivent être déclarés en mairie et ne doivent pas être connectés sur le réseau public d'eau potable même par une vanne fermée : consultez : [www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com](http://www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com)

Après une absence prolongée, il est recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever** pour des besoins alimentaires.  
Si vos canalisations et **branchements** sont **en plomb**, il est **fortement conseillé de les remplacer**. Et dans l'attente : laisser couler quelques minutes avant toute consommation.

Si la saveur ou la couleur changent : signalez le à votre exploitant.

Document édité en février 2019